

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 30/11/2021

Covid-19 à La Réunion Séquençage d'un cas positif au variant « Omicron »

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment la contamination par le variant « Omicron » d'un patient à La Réunion. Le résultat positif du séquençage a été porté à la connaissance des autorités sanitaires cette nuit.

Cette personne, arrivée de l'île Maurice après un voyage en Afrique Australe a été placée immédiatement à l'isolement à son domicile.

Présence du variant « Omicron » à La Réunion

Le patient contaminé par le variant « Omicron » a été détecté positif dès le lendemain de son arrivée à l'aéroport grâce au dispositif de dépistage systématique des passagers en provenance de l'étranger. Son parcours de prise en charge a donc été rapidement sécurisé avec la mise en œuvre du protocole sanitaire d'isolement lié à la Covid-19. Les cas contacts à risque ont également été identifiés et mis à l'isolement.

Le patient est toujours isolé à son domicile et fait l'objet d'un suivi régulier de l'ARS.

Le résultat du séquençage effectué sur un autre cas considéré jusqu'à hier comme suspect est aujourd'hui négatif. Un troisième cas suspect, sans lien avec les précédents est encore en cours de séquençage.

Les mesures mises en œuvre pour lutter contre la circulation du nouveau variant à La Réunion

Dès la reprise épidémique constatée à l'île Maurice, le Préfet de La Réunion a renforcé les dispositifs de contrôle à l'arrivée des vols régionaux et a travaillé avec les autorités aéroportuaires ainsi que les compagnies aériennes pour conditionner le nombre des vols et des voyageurs aux capacités de tests systématique de tous les voyageurs (vaccinés et non vaccinés relevant des motifs impérieux).

C'est grâce à ce dispositif de contrôle sanitaire renforcé au moyen de test salivaire RT-PCR à la sortie de l'avion que ces cas positifs ont pu être détectés rapidement.

S'agissant de l'émergence du Variant « OMICRON » en Afrique Australe, un protocole sanitaire renforcé est en cours d'élaboration qui s'ajoutera à la mesure de suspension des vols en provenance de l'Afrique du Sud déjà effective depuis le 27 novembre et renouvelée jusqu'au 1^{er} décembre.

Le dispositif de test systématique des passagers des vols régionaux sera renforcé par des tests antigéniques permettant d'obtenir un résultat immédiat et d'isoler les cas positifs par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, le préfet a proposé des mesures de protection supplémentaires de l'île face à l'émergence du variant « OMICRON » qui nécessitent une modification réglementaire de niveau national. Cette dernière est attendue à très court terme.

Ces mesures permettront de limiter le flux de voyageurs en provenance des pays de la zone Océan Indien et de renforcer le suivi des personnes soumises à isolement.